

WIPO/INV/BEI/02/7

ORIGINAL: anglais

DATE: mai2002



OFFICE D'ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE



ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**DEUXIÈME FORUM INTERNATIONAL SUR
LA CRÉATIVITÉ ET LES INVENTIONS – UN AVENIR MEILLEUR
POUR L'HUMANITÉ AU 21^E SIÈCLE**

organisé par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

en coopération avec
l'Office d'État de la Propriété Intellectuelle de la
République Populaire de Chine (SIPO)

Beijing, 23 - 25 mai 2002

CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DE L'UTILISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES
INVENTIONS ET DES INNOVATIONS

PRÉINVESTISSEMENT ET COMMERCIALISATION DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

*Document établi par Dr John Turner, directeur général de
Flinders Technologies Pty Ltd, Bedford Park (Australie méridionale)*

RÉSUMÉ

1. Près de 50 à 80% de la valeur commerciale des entreprises modernes repose sur des actifs de propriété intellectuelle. Les universités et les organismes de recherche-développement (R-D) peuvent être des sources précieuses de création de propriété intellectuelle. Cela étant, la création de richesses à partir de la propriété intellectuelle est un défi pour les universités et les organismes de R-D. Pour créer de la richesse à partir de la propriété intellectuelle, il faut comprendre l'investissement dans les nouvelles techniques et les nouvelles entreprises de haute technologie.
2. L'analyse de cinq entreprises modernes montre l'importance de l'investissement pour la création de propriété intellectuelle et, donc, de valeur. Cela dit, le chemin de l'innovation menant de l'idée au marché est pavé de difficultés. Il existe plusieurs étapes d'investissement et de création de valeur. Le montant et la source de capitaux à investir dans chaque étape de développement sont liés au niveau de risque commercial inhérent à chaque étape. Les étapes initiales sont à haut risque alors que les dernières étapes sont beaucoup moins risquées.
3. Les toutes premières étapes de la R-D dans les universités ou les organismes de R-D sont généralement financées à l'aide de fonds publics. Le niveau de développement de la propriété intellectuelle est généralement le premier signe du principe technologique et de la protection initiale de la propriété intellectuelle. Sans investissements supplémentaires, la concession sous licence de droits de propriété intellectuelle est normalement à la mesure de la valeur réalisée. Un investissement en capitaux de départ peut faciliter le développement du principe, le renforcement de la création et de la protection de la propriété intellectuelle et la possibilité de créer une entreprise prête à l'investissement. Avec des investissements supplémentaires, on assiste à un niveau de développement supérieur et à la création de valeur additionnelle, avec un risque d'investissement réduit. Cela débouche sur des "propositions de valeur" intéressantes pour les investisseurs futurs. Les investisseurs voudront "sortir" à une étape ultérieure pour obtenir un rendement conforme aux capitaux investis et aux risques encourus. La réussite se mesure à la création de richesses par les créateurs de la propriété intellectuelle et les fondateurs de la société.
4. Les choix de commercialisation pour la propriété intellectuelle sont fonction de la disponibilité de capitaux à investir et du caractère des perspectives technologiques. Les perspectives qui ne sont pas suffisantes pour la création d'une entreprise doivent plutôt donner lieu à la concession de licences. Les perspectives de vaste application, un fort potentiel de croissance et une équipe de gestion saines sont des facteurs potentiels de création d'entreprises de haute technologie. Dans les deux cas, une forte protection de la propriété intellectuelle est hautement souhaitable.
5. Un investisseur doit répartir les risques en détenant un portefeuille de "projets". Certains de ces projets échoueront inévitablement, mais le portefeuille devrait assurer un retour sur investissement bénéficiaire.
6. Suggestions en vue d'une exploitation réussie des actifs de propriété intellectuelle :
 - a) recenser et évaluer les possibilités de commercialisation (flux commerciaux);
 - b) choisir les meilleurs projets et élaborer des plans commerciaux;
 - c) harmoniser les stratégies techniques et commerciales;

- d) fournir des incitations et assurer une rémunération aux créateurs de valeur;
- e) protéger la propriété intellectuelle susceptible de générer de la valeur;
- f) investir pour réduire les risques et créer des projets valorisés (avec une plus forte intensité en propriété intellectuelle);
- g) créer de la richesse dans le cadre de partenariats;
- h) gérer de manière appropriée un portefeuille de projets et de capitaux de démarrage.

[Findu document – la présentation powerpoint suit]